



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-111

Subvention de 5 300 € sur les chemins de l'éloquence
(Lutte contre les Discriminations, Égalité des Chances, Droits des Femmes)

752

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

La Ville de Dreux soutient depuis 2 ans l'organisation de la Battle poétique et le concours de lecture organisés par la Collège Louis Armand.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un projet global intitulé «Sur les chemins de l'éloquence» et a pris de l'ampleur cette année puisqu'il devient un Enseignement Pratique Interdisciplinaire impliquant plusieurs matières (français, musique et EPS) et s'ouvre à d'autres établissements.

Cette action comprend un concours de lecture à voix haute pour les élèves de 6ème et 5ème, un enseignement sur les inégalités hommes-femmes avec organisation d'un débat pour les 4èmes, et une Battle poétique interclasses pour les 3èmes.

A travers cette démarche, il s'agit de permettre aux élèves, citoyens de demain, de développer des compétences en expression orale, de favoriser la réflexion critique et l'engagement citoyen, de promouvoir la culture, d'encourager la créativité et de permettre la présentation en public de leurs textes et lectures.

La déclinaison de ce projet s'appuie sur la participation des professeurs des établissements et a mobilisé l'intervention de professionnels extérieurs dont une troupe de comédiennes, une écrivaine, pour la réalisation de ce travail collaboratif tout autant que d'accompagner les élèves afin de leur permettre de découvrir de nouveaux univers, de les éveiller à la culture et d'élargir leurs horizons.

Au total ce sont 49 classes qui se sont impliquées, soit plus de 860 élèves. La conduite d'un tel projet a un coût : 3 556 € pour l'organisation de la battle poétique et 11 971.76 € pour le concours d'éloquence.

Le collège a pu bénéficier du soutien financier de plusieurs partenaires et nous sollicite pour compléter ce financement.

La ville de Dreux a également mis à disposition le théâtre et assuré le transport des scolaires.

Aussi, au regard du succès auprès des élèves et de l'impact en termes de transmission de valeurs, d'engagement, de lutte contre les inégalités, des possibilités offertes aux jeunes d'acquérir et de développer de nouvelles compétences, je vous demande de bien vouloir attribuer une subvention d'un montant de 5 300 € au Collège Louis Armand.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Education, Jeunesse, Culture et politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Caroline VABRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

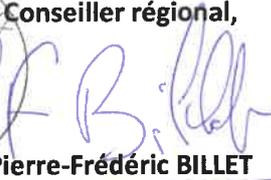
- Décide de verser une subvention de 5 300 € au collège Louis Armand.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET